



PENSE-BÊTE VOL DE NUIT – LFLG 2023 - 2024

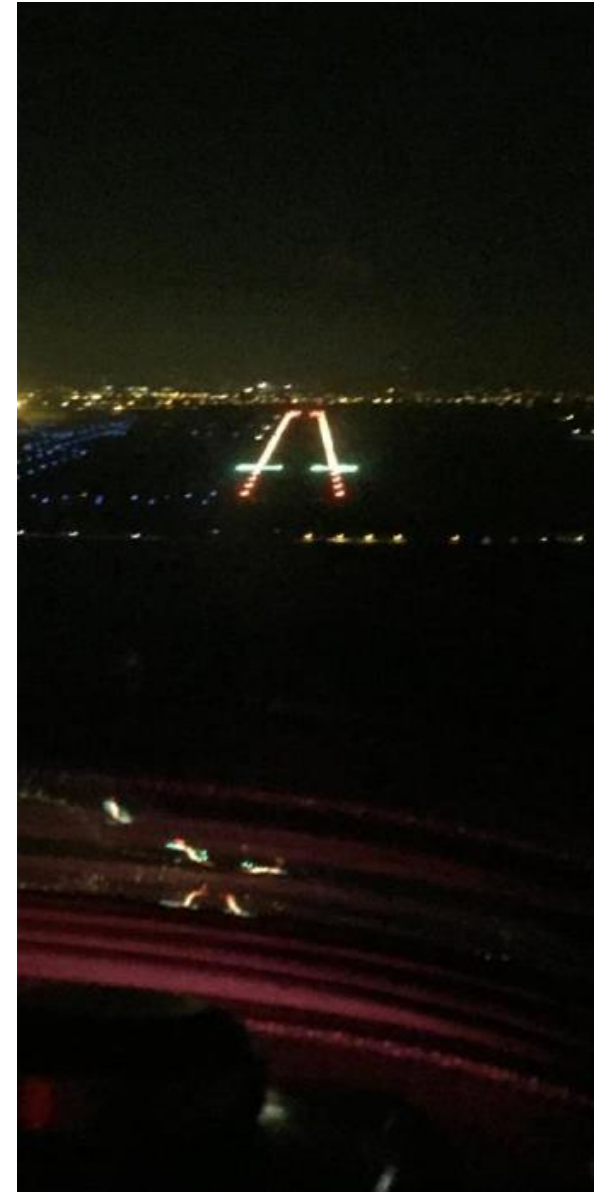


S. Georges - 16 NOV 2023

VOL DE NUIT @ LFLG 2023 - 2024

SOMMAIRE

1. **ORGANISATION**
2. **RÉGLEMENTATION (EXTRAITS)**
3. **PROTOCOLE ACD/DGAC/CCI**
4. **RESPONSABLE DES VOLS**
5. **BALISAGE**
6. **TOUR DE PISTE**
7. **DÉGAGEMENTS**
8. **REJOINDRE LE GROUPE VOL DE NUIT 2023-2024**



1. ORGANISATION

Consignes Private Radar

1. Mardi et jeudi à LFLG/Whatsapp <16h (autres jours possibles : prévenir avant 12h J-1), possible tous les jours à LFLS
2. Pilotes qualifiés et élèves « découverte » réservent un créneau de 30 minutes sans FI (Le FI et/ou l'avion sont affectés le soir même en fonction des dispo FI/besoins avions..)
3. Pilotes en formation QVN réservent le créneau correspondant à leur vol avec leur FI + briefing
Cours théoriques : une autre session devrait être organisée fin 2023



l'heure de la nuit aéronautique de PR n'est pas celle de LFLG !

- Heures légales affichées au club et dispo en page d'accueil de PR



**Repas : tous les soirs de vol de nuit au Versoud, le club prend en charge à hauteur de 40 € un repas commun !
(un volontaire fait les courses et se fait rembourser)**

2. REGLEMENTATION (extraits SERA.5005)



VFR de nuit

- régime de vol à vue
- 30 minutes après le coucher du soleil (ou avant le lever)

VOL AUX ABORDS D'UN AERODROME

- Vol dans une CTR ou
- Vol à une distance de 6.5 NM d'un aérodrome

VOL DE VOYAGE

- Vol autre qu'un vol aux abords d'un aérodrome

Aérodrome homologué (LFLS..)

- Conditions d'utilisation publiées (SIA)

Aérodrome homologué avec limitations (LFLG..)

- Consignes locales / conditions particulières d'utilisation

Emport carburant : VFR jour +

- Réserve finale = 45 minutes

New !! Vol à l'intérieur d'un SIV hors CTR soumis à plan de vol (local ou navigation) SERA 5005 c)
New !! PAPI éteint au Versoud lorsque l'ATC part à 21h

2. REGLEMENTATION (extraits)

Conditions MTO (navigation) : conditions VFR jour +

- en vue du sol sous 3000 ft QNH ou 1000 ft sol
- dispositions relatives aux visi. réduites ne s'appliquent pas
- visi > 5 km sous le FL100 (> 8km au dessus)
- *base des nuages (BKN ou OVC) supérieure à 1500 ft au dessus du niveau de croisière prévu (recommandation FR SERA.5005c)3)*



Hauteurs de survol (navigation)

- Au dessus des régions accidentées : 2000 ft au dessus de l'obstacle le plus élevé dans un rayon de 8 km ou Itinéraires publiés (guide VFR..)

Plan de vol déposé (Vol autre qu'un vol aux abords d'un aérodrome)

- 30 min avant départ

3. Protocoles d'accord CCI/ACD/SNA-CE

- VDN subordonné à disposition et bon fonc^t du balisage de l'ACD
- Nbr d'appareils limité à 6 dont 3 en tours de piste max
- VDN limité piste 04 revêtue (sauf urgence ou chgt imprévu MTO)
- Limite 21h loc (vol local), 23h loc (retour nav), possibilité retour A/A
- ATC jusqu'à 21h loc, ensuite A/A
- Mise en œuvre du balisage camion club + clairance 121,00 MHz
- TDP nuit = TDP jour, 04 seulement (QFU22 en cas d'urgence)
- Vol local = 6,5 NM (12 km), niveau mini = 3000 ft AMSL
- Responsable des vols (CP ou désigné par le CP), tournant désigné à l'avance

→ Protocole CCI signé en octobre 2023 valable jusqu'en octobre 2026

→ Protocole DGAC valable jusqu'au 14/10/2023



4. Responsable des Vols (RdV)

- **Décision initiale des vols : Chef Pilote** → e-mail / SMS / Whatsapp ≈ 16:00 Loc : GO / NOGO
- **Responsable des vols au sol ou en vol local sur la fréquence 121.00 MHz**
- **Rôle tournant : créneaux RdV, tranches de 2H, 18:00 – 22:00 H Loc,**
- **Nom du RdV communiqué avant la session du soir annoncé sur Whatsapp**
- **Rôle du RdV :**
 1. **Veille au respect des règles / protocole ACD – SNA-CE LFLG - CCI**
 2. **Veille la fréquence TWR durant toute l'activité, surveille l'activité et l'évolution MTO, l'accessibilité des terrains de dégagement, suspend l'activité en cas de dégradation MTO**
 3. **Fixe et s'assure du nombre d'avions autorisés dans la limite du protocole**
 4. **Assure la transmission des conditions actuelles (avions ⁽¹⁾, MTO ⁽²⁾ ...) au créneau suivant**
 5. **Apporte son concours à un éventuel déclenchement d'alerte / avions en vol**
(1) Immat, POB, destination, ETA ... (2) Évolution défavorable ?
 6. **Communications sur groupe Whatsapp : Nom RdV, n° portable + club, contacts participants, mise en place balisage, courses gueuleton...**

5. BALISAGE

Balises rechargeables photovoltaïques



- Allumage / Extinction : Pilote accompagné d'un FI
- Camion du club
- Clairance 121,00 MHz obligatoire avant de procéder
- 2023-2024 : Plus de télécommande

Inter 3 positions

- Milieu = **OFF**
- Haut = **forcé ON**
- Bas = **télécommande**





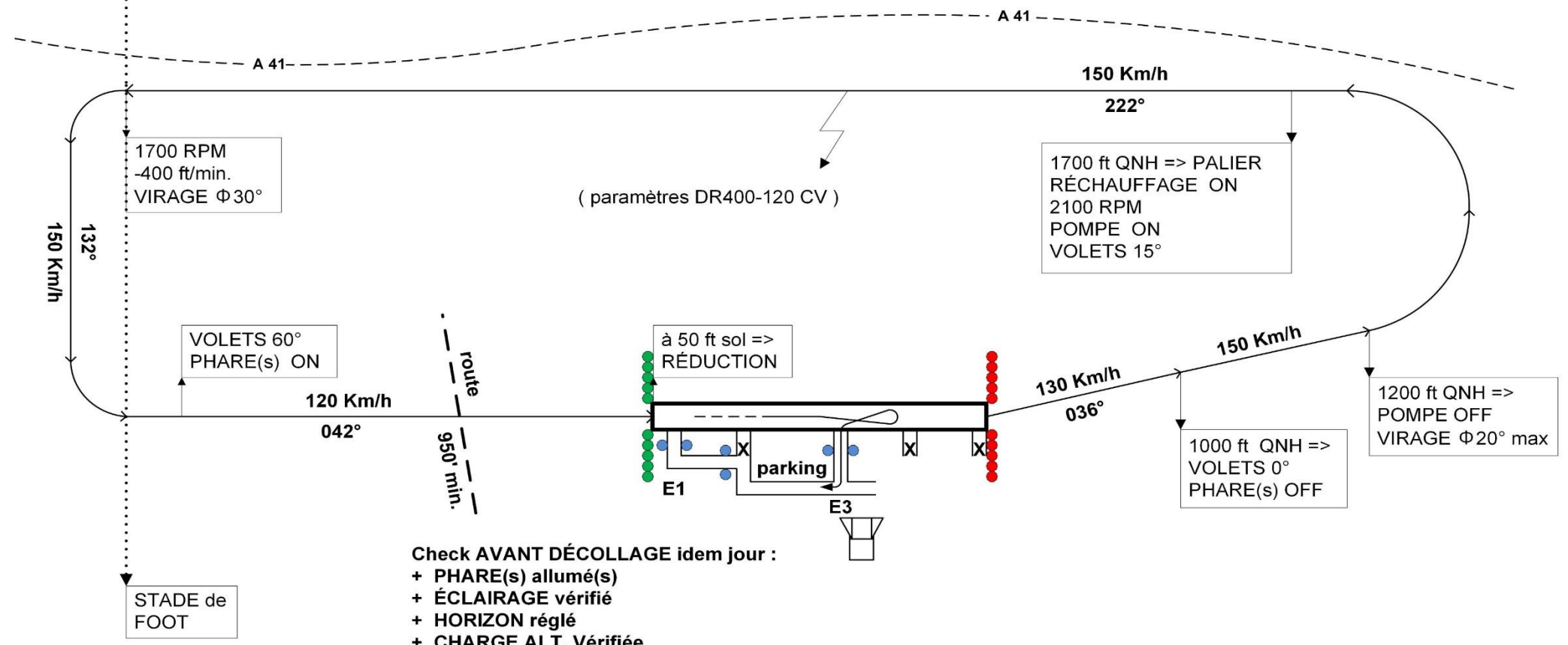
6. TOUR DE PISTE

VOL de NUIT @ LFLG

LOCAL :
trafic max = 6 avions en vol, dont 3 en Tour de Piste

LOCAL : limites = 12 km latéral, Alt. min. 3000 ft QNH, entre départementales Domène – Brignoud au S-E, et Crolles – Lumbin au N-W, Funiculaire St Hilaire au N, et Seyssinet au S (Grenoble ≥ 6000 ft), retour 3000 ft verticale TWR, ou directe NE → VA si clearance ATC.

NAVIGATION :
→ Plan de Vol (si nécessaire)
→ sortie Domène 6000 ft QNH ↗ 8300 ft à Sassenage,
→ retour Sassenage 8300 ft QNH ↘ 6000 ft Domène
→ retour verticale TWR 3000 ft QNH
→ retour avant 22:00 local recommandé, 23:00 max.



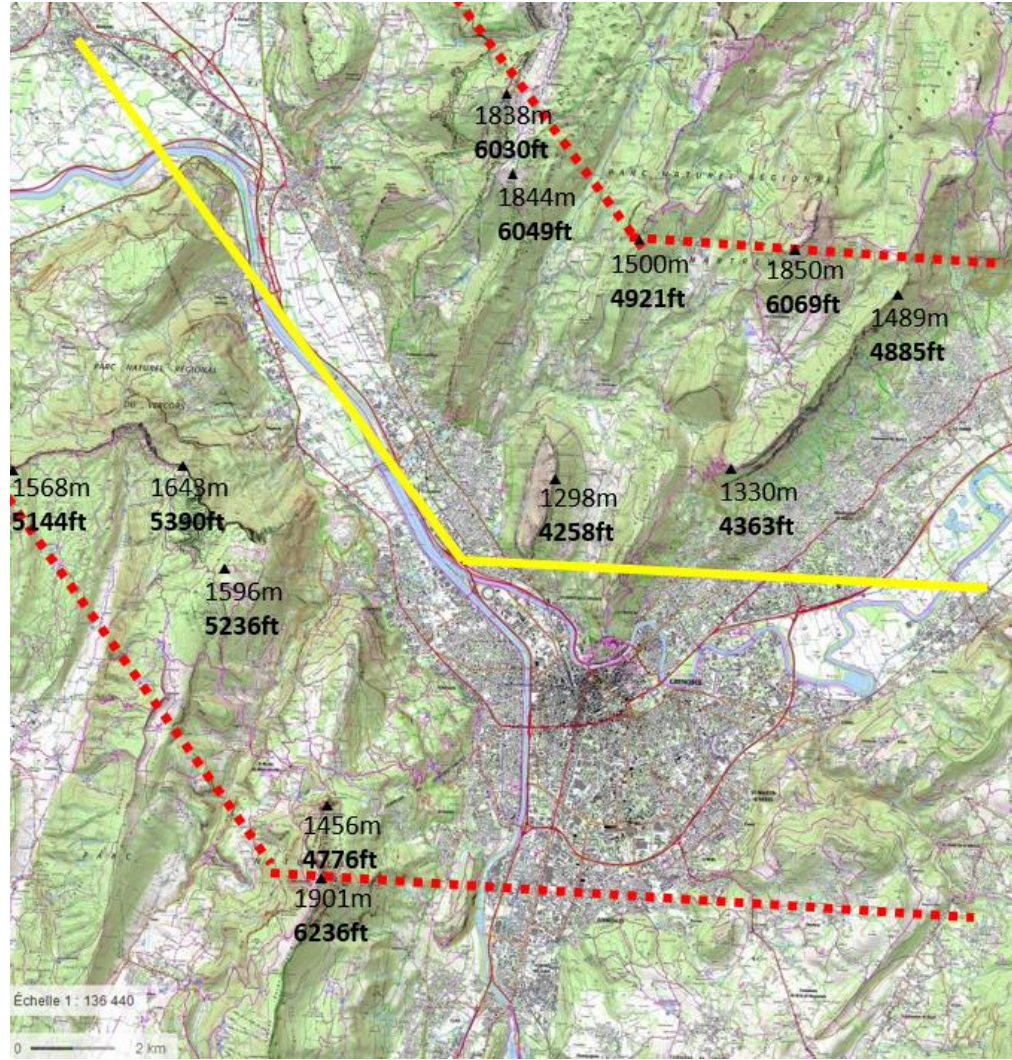
- Check AVANT DÉCOLLAGE idem jour :**
- + PHARE(s) allumé(s)
 - + ÉCLAIRAGE vérifié
 - + HORIZON réglé
 - + CHARGE ALT. Vérifiée

7. DÉGAGEMENT LFLS

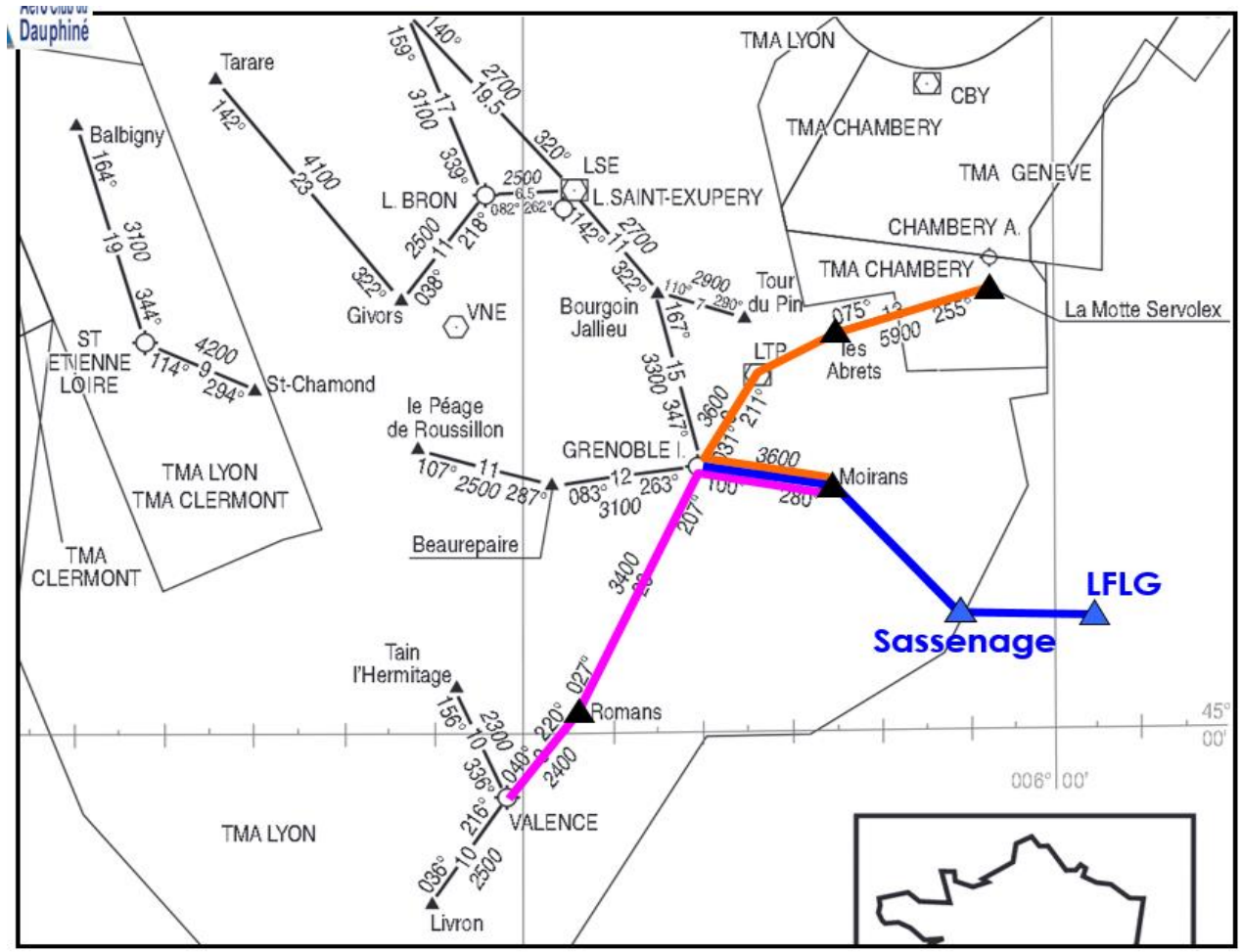
Arrivées / départs LFLG
(terrain homologué avec limitations)



Plus d'itinéraire dérogatoire



Domène 6000 ft ↑ 8300 ft Sassenage ↓ Moirans 3600ft



7. DÉGAGEMENT LFLB ou LFLP

Arrivées / départs LFLG
(terrain homologué avec limitations)



Plus d'itinéraire dérogatoire

- montée verticale LFLG à 6000 ft mini
- transit LFLB 8100 ft mini
- transit LFLP 7600 ft mini

